



Droit de garde d'un enfant

Par **Leuregans**, le **28/03/2012 à 16:24**

Bonjour,

Suite à une séparation avec mon ex compagne avec laquelle je ne suis pas mariés, je désire connaître mes droits en matières de garde et de visite de ma petite fille de 6 mois que j'ai reconnu à sa naissance.

La maman me dit que je n'aie le droit qu'à deux heures de visite par semaine jusqu'à ses trois ans et que je ne peu demander sa garde jusqu'à cette date anniversaire mais cela me semble peu en tout cas trop peu pour moi qui souhaite vraiment m'impliquer dans mon rôle de père!

Merci de pouvoir m'éclairer sur mes droits.

Cordialement,

Par **Marion2**, le **28/03/2012 à 17:23**

Bonjour,

C'st vraiment n'importe quoi !

Vous saisissez en courrier recomandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre fille (donc celui de la mère) et vous demandez que soient fixés un droit de visite et d'hébergement ainsi que le montant d'une pension alimentaire.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Cordialement.

Par **Leuregans**, le **28/03/2012 à 19:06**

merci beaucoup pour votre réponse. Je ne souhaite pas en arriver là, je préfère que tout ça se passe à l'amiable avec la mère mais au moins elle ne me mènera plus en bateau!

Par **cocotte1003**, le **28/03/2012 à 19:18**

Bonjour, attention sans décision de justice, la maman eut faire ce qu'elle veut d'une semaine sur l'autre et aussi vous empêcher de voir votre fille. Avec un jugement, vous pouvez faire intervenir les forces de l'ordre ou porter plainte pour non présentation d'enfant. Vous pouvez très bien passer un accord écrit sur le droit de visite, la pension, les frais de transport et le domicile régulier de l'enfant et ensuite saisir le jaf pour faire entériner votre accord. Passez de toutes façons par la justice sinon vous aurez des problèmes à un moment, cordialement

Par **Marion2**, le **28/03/2012 à 19:36**

Je suis entièrement de l'avis de cocotte 1003.